

PROCES VERBAL DE SEANCE
Conseil Communautaire du 29 novembre 2016 à Vollore Montagne

PRESENTS

MM. LAFAY, COUPERIER, Mme LAFORET, MM. CHAMBON, BARGEON, BOULAY, MORILLAC, Mmes, BARGE, SECHAL, MM, DUBOST, Mmes GAMEIRO, PERRIN, SOANEN, MM. GOUTTE, Mmes GIRY, PERUFEL, MM. QUENIN, SAINT ANDRE, PERCHE, Mme BASSET, BALISONI, FAYET, CORNET, POMMERETTE, DELAIRE, GUYONNET.

(27 présents – 29 votants (dont 2 pouvoirs)

Absents :

Mme BRUNEL

Pouvoirs :

M. GENEST (représenté par M. JP DUBOST)

Mme LEBREF (représentée par Mme MF. GIRY)

TECHNICIENS PRESENTS

Mmes CHAMBON, FOURNIER, EPINAT, M. MULOT.

Absent : M. MAILHOT

0. Adoption du procès-verbal de séance du 11/10/2016 et du 07/11/2016 et désignation de Bertrand BOULAY comme secrétaire de séance.

1. HABITAT ET URBANISME (S.PERCHE)

Programme d'Intérêt Général 2016-2021 :

- Demandes de subventions de particuliers.

Dans le cadre du PIG, Serge PERCHE présente 7 dossiers de demandes de subventions de particuliers ont été déposés :

- **1 308,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique à Chabreloche ;
- **1 365,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique à Vollore-Montagne ;
- **2 245,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique à Palladuc ;
- **143,00 €** pour des travaux d'adaptation du logement à Palladuc ;
- **1 935,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique à Palladuc ;
- **888,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique à Chabreloche
- **82,00 €** pour des travaux d'adaptation du logement à La Chabreloche en complément de la subvention accordée le 6 septembre 2016.

Soit un total de subventions de **7 966,00 €**.

Délibération : Le Conseil décide d'accorder les subventions pour les travaux décrits ci-dessus pour un montant total de 7 966,00 €.

- Informations.

Dans la convention signée avec l'Etat et l'ANAH, Serge PERCHE explique que les objectifs de l'année 2016 ont été réalisés et même dépassés selon la répartition ci-dessous :

	Objectifs	Agréés Anah	Prévision dépôts avant le 31/12/2016
Propriétaires occupants			
Insalubrité	0	0	1
Précarité énergétique	10	11	12
Autonomie	5	5	2
TOTAL	15	16	15
Propriétaires bailleurs			
Précarité énergétique	0	0	3
Autonomie	0	0	1
TOTAL	0	0	4

2. ECONOMIE (C. GENEST)

• Bar-restaurant à Sainte Agathe - avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Vice-Président informe les élus que la réception des travaux est prévue jeudi 1^{er} décembre et demande au conseil d'approuver deux avenants :

- Lot Electricité - Chauffage : moins-value de 444 € HT (choix de luminaires moins coûteux) et plus-value de 496,50 € HT (modifications électriques pour les équipements de bar).
L'avenant sera égal à zéro car l'entrepreneur prend à sa charge la différence.
- Lot Plomberie – Sanitaire - Ventilation : plus-value de 693,95€ HT (modification canalisation gaz).

Délibération, après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de conclure un avenant à zéro pour le lot Electricité – Chauffage. Le montant du marché reste à 35 968,50 € HT
- de conclure un avenant au marché du lot 5 « Plomberie - Sanitaire - Ventilation » d'un montant de 693,95 € HT. Le nouveau montant du marché est de 18 708,12 € HT au lieu de 18 014,17 € HT.
- d'autoriser le Président à signer les avenants et tous les documents afférents.

• Equipement Commercial Celles sur Durolle

- Choix des entreprises de travaux

Monsieur le Président rappelle l'avis d'appel public à concurrence publié le 27 octobre 2016 pour les travaux de construction d'un nouvel équipement commercial dans le bourg de Celles sur Durolle, répartis en 9 lots.

Après analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre et sur avis de la commission de marché public réunie ce jour, le conseil communautaire décide d'attribuer les lots travaux aux entreprises ci-après :

- Lot 1 - Fondations spéciales : entreprise FRANKI FONDATIONS pour un montant total de 19 900 € HT ;
- Lot 2 – Gros Œuvre-V.R.D. : entreprise FERNANDES CONSTRUCTION pour un montant total de 137 229,35 € HT ;
- Lot 3 – Charpente – Couverture – Zinguerie - Menuiseries Bois : entreprise GIRARD FRERES pour un montant total de 51 768,40 € HT ;
- Lot 4 – Menuiseries Aluminium – Serrurerie : entreprise GIRARD FRERES pour un montant total de 24 563,19 € HT (option non retenue) ;
- Lot 5 - Plâtrerie – Peintures – Plafonds – Isolation : entreprise DECOREVE pour un montant total de 35 797,50 € HT ;
- Lot 6 – Carrelage – Faïences : entreprise Groupe BERNARD S.E.A pour un montant total de 22 762 € HT ;

- Lot 7 - Chauffage – Sanitaire – Ventilation : entreprise COUTAREL pour un montant total de 21 978,43 € HT ;
- Lot 8 – Electricité : entreprise ELEC INDUSTRIE pour un montant total de 40 803,86 € HT (options non retenues) ;
- Lot 9 - Equipements de boulangerie : entreprise DELAIRE pour un montant de base de 54 837,30 € HT + Options de 39 234 €, soit un montant total de 94 071,30 € HT.

Délibération : après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **d'attribuer les lots travaux concernant la création d'un nouvel équipement commercial dans le bourg de celles sur Durolle comme énuméré ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président à signer les marchés et tous les documents afférents**

3. TOURISME (X. GUYONNET)

Maison du Tourisme - Office de Tourisme Intercommunautaire (D)

Monsieur le conseiller délégué au tourisme explique que la convention qui lie la CCMT à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez pour la réalisation des missions de l'Office de Tourisme sur ce territoire, arrive à échéance au 31/12/2016.

Compte tenu de la réorganisation en cours des communautés de communes (périmètre, statut, modalités de collaboration avec les communautés de communes), les évolutions nécessaires au cours de l'année 2017, seront réalisées une fois que l'ensemble des collectivités concernées auront défini les modalités de gestion de leur compétence « office de tourisme ».

Pour 2017, M. le délégué au tourisme propose donc au conseil communautaire de délibérer pour l'adhésion de la communauté de communes à la Maison du tourisme, office de tourisme intercommunautaire, dans les mêmes conditions qu'en 2016. Cette adhésion comprend notamment :

- la contribution financière de la communauté de communes à hauteur de 24 032€ pour la part fixe et 8 564€ (7512 habitants x 1,14€) pour la part variable soit 32 596€ pour l'année 2017,
 - la mise à disposition à hauteur de 60 % de Marine Pereira à la Maison du tourisme,
 - la signature d'une convention d'objectifs comprenant : une partie commune à tous les membres de la Maison du tourisme et une partie plus spécifique à la situation locale de la communauté de communes.
- La participation de la communauté de communes à l'entente intercommunautaire.

Proposition de désigner (remplacement de M. Pierre Itournel) :

- les trois représentants de la communauté de communes à l'entente intercommunautaire :
 - Olivier CHAMBON
 - Xavier GUYONNET
 - Marie-France GIRY

les deux représentants de la communauté de communes à la Maison du tourisme

- Xavier GUYONNET
- Marie-France GIRY

Et d'autoriser à signer toute convention afférente.

Annexe n° 1 - Convention d'objectifs (sur demande auprès du secrétariat)

Annexe n° 2 - Convention de mise à disposition (sur demande auprès du secrétariat)

Aussi, M. le délégué au tourisme rappelle qu'à l'occasion du conseil communautaire du 11 octobre à Arconsat, il a fait un compte-rendu de la Conférence de l'Entente du 20 septembre et détaillé les actions proposées pour 2017, à savoir :

- La Maison du tourisme propose d'améliorer la qualité des services aux habitants, aux prestataires touristiques et aux collectivités et pour se faire de s'engager dans une démarche

intégrée visant à l'obtention d'un classement en catégorie II et des agréments « Qualité Offices de Tourisme de France® » et « charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés »

- La Maison du tourisme sollicite les collectivités à hauteur de 1 350 €, pour engager une étude visant à améliorer la qualité des équipements et des aménagements de l'ensemble de ses bureaux d'information et tendre vers davantage d'harmonisations quant à la signalisation, la signalétique, les devantures, les équipements intérieurs, la décoration, les équipements numériques, etc. L'étude serait menée par la Maison du tourisme ; la communauté de communes participerait au « groupe qualité » pilotant l'ensemble de la démarche.

Délibération : à l'unanimité, le conseil décide

- D'approuver l'adhésion de la communauté de communes à la Maison du tourisme, office de tourisme intercommunautaire comprenant notamment :
 - La contribution financière de la communauté de communes à hauteur de 24 032€ pour la part fixe et 8 564€ (7 512 habitants x 1,14€) pour la part variable soit 32 596€ pour l'année 2017,
 - La mise à disposition à hauteur de 60 % de Marine Pereira à la Maison du tourisme,
 - La signature d'une convention d'objectif comprenant : une partie commune à tous les membres de la Maison du tourisme et une partie plus spécifique à la situation locale de la communauté de communes.

De désigner les trois représentants de la communauté de communes à l'entente intercommunautaire :

- Olivier CHAMBON
- Xavier GUYONNET
- Marie-France GIRY

De désigner les deux représentants de la communauté de communes à la Maison du tourisme

- Xavier GUYONNET
- Marie-France GIRY

D'approuver l'engagement de la Maison du tourisme dans une démarche intégrée visant l'obtention :

- D'un classement en catégorie II d'ici l'automne 2018 ;
- D'un agrément « Qualité Offices de Tourisme de France® » d'ici le début de l'année 2019 ;
- D'un agrément « charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés » d'ici le début de l'année 2019.

D'approuver la réalisation de l'étude « plan d'amélioration des bureaux d'information touristique » de la Maison du tourisme, pour un montant de 1 350 €,

Entretien des sentiers de randonnée pédestre : convention 2017 (D)

AJOURNÉ

4. CULTURE/PATRIMOINE (S. FAYET)

Réhabilitation de la Grange (St Victor-Montvianeix) en lieu culturel - Informations

M. le Vice-président informe qu'une réunion de démarrage des travaux a eu lieu le vendredi 21 octobre en présence des entreprises concernées. La fin des travaux est fixée au mois de février 2017.

Petit patrimoine : informations

M. le Vice-président informe que l'ensemble abreuvoir et croix situé au lieu-dit Forest, commune de Palladuc, est en cours de réhabilitation par l'entreprise Bessieriat de Celles-sur-Durolle pour un montant de 3 550€ H.T.

Convention pour la mise à disposition des bâtiments du Centre artistique de la Montagne thiernoise : renouvellement (D)

M. le Vice-président explique que l'association compte 75 licenciés UFOLEP. Elle affiche de bons résultats sportifs avec cette année, 57 podiums en trampoline et 12 en gymnastique, dont 2 titres de champions de France en trampoline.

Les comptes financiers sont à l'équilibre.

La saison à venir démarre très bien avec une augmentation de 20 licenciés.

Le bureau a été renouvelé avec 13 membres, Prescilla Emaile reste la présidente.

L'association remercie la CCMT pour mettre à disposition un bâtiment dans lequel les pratiquants se sentent bien et dans lequel ils peuvent y faire du bon travail.

Annexe n° 3 – Compte de résultat saison 2015-2016 (sur demande auprès du secrétariat)

Annexe n° 4 – Rapport moral saison 2015-2016 (sur demande auprès du secrétariat)

Annexe n° 5 – Rapport d'activité saison 2015-2016 (sur demande auprès du secrétariat)

M. le Vice-président informe que la convention de mise à disposition du bâtiment à l'association gymnastique et trampoline Montagne thiernoise est arrivée à son terme. Il est proposé la même convention pour l'année à venir avec une mise à disposition gratuite des locaux.

M. le Vice-président rappelle que la CCMT assure la maintenance et la réparation des équipements (chaudière, cuve gaz, tubes radiants) et prend en charge les frais de gaz et d'électricité ainsi que les impôts et taxes relatifs aux locaux.

Budget 2016 – **5 550€**

Maintenance et remplacement régulateur radiants gaz : 2 157€,

Consommations gaz et électricité : 2 943€

Impôts et taxes relatifs aux locaux : 450€

Les frais de nettoyage et d'entretien sont assurés par l'association. Les impôts et taxes relatifs à l'activité de l'association sont supportés par cette dernière.

Annexe n° 6 – CAMT – Convention de mise à disposition (sur demande auprès du secrétariat)

Annexe n° 7 – CAMT- Annexe 1 – Etat des lieux (sur demande auprès du secrétariat)

Annexe n° 8 – CAMT- Annexe 2 – Déclaration d'effectif et conditions d'exploitation (sur demande auprès du secrétariat)

Délibération : à l'unanimité, le conseil décide de signer la convention de mise à disposition dans les mêmes conditions pour l'année 2017.

Prêt de praticables par la commune de Courpière : approbation des modalités

M. le Vice-président explique que, comme l'an dernier, les élus de la commune de Courpière ont proposé de nous prêter des praticables sur certains accueils de spectacles dans le cadre de la saison culturelle.

Deux accueils de spectacles nécessitent ce matériel : le spectacle du 12 mai à La Monnerie en partenariat avec Laïcité monnerinoise et le Collège et le spectacle du 2 juin où 250 scolaires sont attendus à Chabreloche. Ce prêt va nous permettre de faire du gradinage afin de garantir un meilleur confort au public durant les spectacles.

Une note à l'attention des communes concernées vient encadrer ce prêt.

Concerts de Vollore – 40ème anniversaire : informations

M. le Vice-président récapitule les dates concernant la Montagne thiernoise :

Mardi 11 juillet à Viscomtat – Trio Raquele - Flute Cello Piano, des jeunes talents à la carrière fulgurante

Jeudi 13 juillet à La Monnerie – Fanny Azzuro - Jeune talentueuse à la carrière déjà établie internationalement

Mardi 18 juillet à Celles-sur-Durolle – Quatuor Hermes et Takashi Kondo - Quatuor international avec des musiciens issus de notre région

Jeudi 20 juillet à Vollore-Montagne – Trio Hades - Un des plus fabuleux trios français autour du violoniste international Amaury Coeytaux
Mardi 25 juillet à Arconsat – Kuban - Les grandes voix bulgares
Jeudi 27 juillet à Chabreloche – Brin Tzig - Une soirée de jazz métissé avec de la musique classique un projet ambitieux porté par un des groupes phare de la région
Samedi 29 juillet à Sainte-Agathe – Famille Clément - Une famille de notre région dont les talents irriguent les plus belles formations européennes
Dimanche 30 juillet à St Victor-Montvianeix – Ensemble Céladon-Paulin Bündgen - Une soirée festive : Music at the Castle Tavern, taverne baroque Songs et Ayres de Purcell, Jiggs de Playford, traditionnels

Événements divers : dates à venir

M. le Vice-président informe des deux événements à venir :

L'association Nature Attitude a prévu une action dimanche **4 décembre**, suite au signalement de plusieurs chemins bouchés à Viscomtat (entre le Col du Pertuis et la Montférie).

Bal traditionnel animé le samedi **10 décembre** à 20h30 à la salle de l'amicale laïque de de Glay (stade) à Viscomtat, avec le groupe Békaplus.

5 COMMUNICATION (D. BALISONI)

Bulletin d'informations intercommunal : informations

M. le Vice-président explique que le bulletin est quasiment bouclé. Les dernières corrections sont en cours avant le lancement à l'impression. La distribution aura lieu en semaine 52, soit du 26 au 31/12. Les communes assurant leur distribution elles-même, récupéreront leurs bulletins à partir du 20/12 à la CCMT.

6 ENFANCE ET JEUNESSE (JF. DELAIRE)

- Augmentation agrément multi accueil et avenant CAF pour le multi accueil

Monsieur DELAIRE explique que la PMI a accepté d'augmenter l'agrément du multi accueil suite à notre demande (de 18 à 20 places).

Il précise qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent social à temps non complet (28h) pour répondre aux exigences d'encadrement dans un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Délibération : le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'agent social 1^{er} classe à temps non complet de 28/35^{eme} au 1^{er} décembre 2016.

Travaux de couverture de la terrasse de l'ALSH

Ajourné.

7 AGRICULTURE (S.PERCHE)

- Mise à disposition de la Ferme intercommunale de Chandalon : (D)

Serge PERCHE rappelle que suite à un appel à candidature, le Conseil communautaire avait décidé le 16 décembre 2014 de confier l'exploitation agricole des parcelles situées derrière la maison de retraite de Chandalon à François Le Goff. Depuis, un forage pour les besoins en eau d'irrigation a été aménagé et la construction d'un bâtiment agricole a été lancé.

François Le Goff n'ayant pu mener à bien son projet d'installation, la commission agriculture, réunie le 13 septembre 2016, a décidé de lancer un nouvel appel à candidature pour la location de la ferme intercommunale de Chandalon.

Le 14 novembre 2016, la commission agriculture a examiné les quatre candidatures reçues et en a auditionné deux, pour que les candidats concernés présentent leur projet.

Ainsi, Serge PERCHE rapporte que la commission agriculture propose au Conseil communautaire de retenir la candidature de trois associés, Simon Lamiot, Evan Drexler et Jeremy Goypieron, pour une

mise à disposition de la ferme intercommunale de Chandalon.

Délibération : après en avoir délibéré, le Conseil décide de :

- de retenir la candidature de trois associés, Simon Lamiot, Evan Drexler et Jeremy Goypieron, pour une mise à disposition de la ferme intercommunale de Chandalon ;
- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine privé encadrant la mise à disposition ;
- de donner pouvoir au Président pour signer toute pièce administrative à intervenir.

8 ENVIRONNEMENT (D. BALISONI)

– Circulation des engins motorisés : Informations

Daniel BALISONI rapporte que, conformément à la convention de partenariat approuvée lors du Conseil communautaire du 07 juin 2016, le Parc Livradois-Forez a mandaté un bureau d'études pour une prestation de numérisation des voies communales et des chemins ruraux de la Communauté de communes.

Le bureau d'études ayant finalisé cette numérisation sur la base des documents fournis, il est demandé aux communes de bien vouloir vérifier d'ici le 15 décembre les cartes des voies communales et des chemins ruraux pour validation.

Par ailleurs, pour information, la commission de réflexion relative à la circulation des engins motorisés a organisé une réunion d'information le 17 novembre 2016 à l'intention de l'ensemble des parties prenantes afin de présenter le travail en cours.

9 BUDGET 2016 : DECISIONS MODIFICATIVES (O. CHAMBON)

Le Président informe qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante au budget Enfance jeunesse, section **Fonctionnement** :

DEPENSES	
611 – contrats de prestations de services	+ 1000 €
6574– subvention Fonctionnement Association	- 1000 €
Total Dépenses	0,0 €

Délibération : Le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative du budget annexe enfance et jeunesse 2016.

10 QUESTIONS DIVERSES

– Création d'un poste permanent d'Ingénieur territorial

Olivier CHAMBON explique qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour le bon fonctionnement des services et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux ou par un agent contractuel. Olivier CHAMBON propose donc au Conseil communautaire la création d'un poste d'Ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Délibération : après en avoir délibéré, le Conseil décide de :

- créer le poste précité ;
- de donner pouvoir au Président pour signer toute pièce administrative à intervenir.

- **Domaine de La planche : encaissement chèque assurance Dommage ouvrages (D)**

Olivier Chambon informe l'assemblée qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance Dommage à Ouvrages suite à des infiltrations dans la chambre n°4 du bâtiment D. Après le rapport d'expertise, l'assurance a accepté l'indemnisation d'un montant de 1 155€. Monsieur le Président propose d'accepter l'encaissement du chèque de l'assurance du montant indiqué et d'entreprendre les travaux nécessaires.

Délibération : à l'unanimité, le conseil décide d'encaisser le chèque d'Allianz pour un montant de 1 155 €

PROCHAINES DATES DE REUNION

- **Conseil de communauté : le 22/12 à Sainte Agathe à 18H30**
- **Inauguration de l'Auberge le Roc Blanc à Sainte Agathe : 22/12/2016 à 17H00**

LISTE DES ANNEXES

(dans un souci d'économie de papier, les annexes peuvent vous être transmises sur demande auprès du secrétariat)

Annexe n° 1 – Compte de résultat saison 2015-2016

Annexe n° 2 – Rapport moral saison 2015-2016

Annexe n° 3 – Rapport d'activité saison 2015-2016

Annexe n° 4 – CAMT – Convention de mise à disposition

Annexe n° 5 – CAMT- Annexe 1 – Etat des lieux

Annexe n° 6 – CAMT- Annexe 2 – Déclaration d'effectif et conditions d'exploitation

Annexe n° 7- Convention d'objectifs

Annexe n° 8 - Convention de mise à disposition

Annexe n°9 – Convention d'occupation temporaire du domaine privé